



REMBOURSEMENT JUSQU'À 400 € CONDITIONS DE L'ACTION

Sous réserve des conditions de cette action, tout client admissible, nouveau ou existant, de Corona Direct qui :

- (i) demande, entre le 13 septembre 2021 et le 15 novembre 2021, une offre pour l'une des assurances suivantes : assurance auto, assurance moto, assurance habitation, assurance locataire Homie, assurance familiale, assurance pour chiens ou assurance funérailles ;
 - (ii) souscrit cette assurance avant le 20 décembre 2021 ;
- et
- (iii) souscrit une assurance qui entre en vigueur au plus tard 12 mois après la signature du contrat ;

a droit à un remboursement (calculé comme indiqué ci-dessous) de maximum 400 € par preneur d'assurance.

Pour être éligible au versement d'un montant, le client doit remplir toutes les conditions de l'action.

Durée

L'action s'étend du 13 septembre 2021 au 15 novembre 2021 inclus. Corona Direct se réserve le droit de modifier à tout moment la durée de l'action et/ou de modifier son contenu pour la période à venir. Les modifications de ces conditions seront toujours annoncées préalablement sur le site web de Corona Direct et/ou par e-mail.

Montant et paiement

NOMBRE D'ASSURANCES	MONTANT
1 assurance	€ 30
2 assurances	€ 100
3 assurances	€ 250
4 assurances	€ 400



Le 20 décembre 2021, Corona Direct additionnera toutes les demandes d'assurance signées par assuré pour déterminer le montant du versement. Le montant du paiement est limité à 400 € par client éligible. La prime sera versée en janvier 2022 au plus tard.

Condition de participation

Cette action s'applique aux clients éligibles de Corona Direct. Corona Direct se réserve le droit de refuser des clients conformément à ses conditions générales. Corona Direct se réserve le droit de refuser le versement d'un montant ou de récupérer tout montant indûment payé en cas de violation des conditions de l'action (par exemple, participation frauduleuse à l'action).

Acceptation des conditions de l'action

En participant à cette action, le client reconnaît en avoir lu, compris et accepté les modalités.